



CDMSI(2018)008

21/06/2018

14^e réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

19-21 juin 2018

(Strasbourg, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, salles 10 et 1)

Rapport de réunion abrégé

Le CDMSI a tenu sa 14^e réunion du 19 au 21 juin à Strasbourg sous la présidence de l'ambassadeur Thomas Schneider (Suisse). Il a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe III. La répartition hommes-femmes des 69 participants est la suivante : 69 participants, 37 hommes (54 %) et 32 femmes (46 %).

Points soumis au Comité des Ministres pour information

Normes adoptées

Le CDMSI se félicite que le Comité des Ministres ait adopté le 7 mars 2018 les recommandations qu'il avait approuvées lors de sa dernière réunion plénière en décembre 2017 (la recommandation CM/Rec(2018)1 aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété et la recommandation CM/Rec(2018)2 sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires d'internet). Les représentants prennent note des premières mesures prises pour les mettre en œuvre. Parmi les activités réalisées, le Comité prend note de l'atelier organisé avec des représentants d'entreprises de l'internet le 23 mai dernier pour discuter de leurs responsabilités, en particulier en ce qui concerne la protection des données, la modération des contenus et le renforcement des exigences de transparence. Les représentants saluent l'appui général que les grandes entreprises et les PME ont manifesté à l'égard de la recommandation sur les intermédiaires d'internet et réfléchissent à l'ampleur et à l'orientation qu'il faudrait donner aux nouvelles initiatives de collaboration avec le secteur privé.

Les représentants sont également informés du fait que le Comité des Ministres a pris note des trois études élaborées par les Comités d'experts MSI-MED et MSI-NET et approuvées par le CDMSI en décembre 2017, à savoir l'Étude relative à l'utilisation d'internet dans le cadre des campagnes électorales, l'Étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans la couverture médiatique des élections et l'Étude sur les dimensions des droits humains dans les techniques de traitement automatisé des données, en particulier les algorithmes, et sur les éventuelles implications réglementaires.

Travaux des Comités d'experts

Comité d'experts sur un journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI-JOQ)

Le Comité prend connaissance avec intérêt du document exposant des grandes lignes des résultats attendus de son Comité d'experts sur un journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI-JOQ). Il soutient l'idée du projet de recommandation sur la promotion d'un environnement propice à un journalisme de qualité à l'ère numérique, projet qui vise à faire du journalisme un bien public, de manière à l'éloigner du marché concurrentiel, et à encourager les États membres à mieux protéger la production et la diffusion d'informations y compris financièrement. Il décide par ailleurs de charger le MSI-JOQ d'élaborer une déclaration sur le financement du journalisme de qualité et insiste sur l'urgence de réviser les modèles de financement et d'offrir un environnement plus durable au journalisme de qualité. En ce qui concerne les plateformes internet, le CDMSI souligne que celles-ci devraient assumer des responsabilités plus importantes, y compris financières, à la mesure de leur participation active à l'écosystème médiatique. Enfin, s'agissant de l'étude sur l'éducation aux médias et à l'information dans l'environnement numérique, les membres relèvent qu'il importe de mieux sensibiliser les usagers au journalisme de qualité et à ses éléments fondamentaux.

Comité d'experts sur la dimension droits de l'homme des traitements automatisés de données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)

Le CDMSI exprime son appui aux travaux que mène actuellement le MSI-AUT et salue les orientations prises concernant les trois livrables. En ce qui concerne la suite à donner à l'Étude de 2017 sur la dimension « droits de l'homme » des algorithmes, les représentants soutiennent l'idée d'une déclaration afin d'appeler l'attention des décideurs et du public sur les pouvoirs de manipulation des dispositifs de traçage basés sur des algorithmes, ceux-ci pouvant être utilisés non seulement pour prédire mais aussi pour manipuler et contrôler les comportements économiques, sociaux et politiques. Concernant l'élaboration d'un projet de recommandation sur l'incidence du recours aux algorithmes sur les droits de l'homme, ils accueillent favorablement la volonté de destiner les lignes directrices aux entités du secteur privé qui se consacrent à la conception, à la programmation, à la vente et à l'application d'algorithmes et à la formation correspondante ainsi qu'aux États, et ils appellent l'attention sur l'importance de renforcer les exigences de transparence pour les entreprises de l'internet. Enfin, concernant l'Étude sur le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, le CDMSI apprécie que l'accent ait été mis sur l'incidence qu'ont les systèmes de prise de décision basée sur l'intelligence artificielle sur la notion de responsabilité dans le cadre des droits de l'homme. Étant donné le rythme et la complexité des évolutions technologiques, il appuiera l'élaboration d'un instrument éventuellement normatif lié au développement de l'intelligence artificielle, si le Comité d'experts l'estime faisable et souhaitable. Il est fait référence en particulier aux progrès considérables accomplis dans la fabrication de faux supports audiovisuels qui ont des conséquences graves sur l'environnement médiatique et les processus sociétaux, notamment

démocratiques. En outre, des représentants encouragent le MSI-AUT à rester attentif aux initiatives entreprises actuellement dans le domaine de l'intelligence artificielle en vue de l'élaboration de normes éthiques aux niveaux européen et mondial et saluent les efforts qu'il déploie pour fournir des orientations sur la manière d'intégrer les droits de l'homme aux systèmes d'intelligence artificielle. Le CDMSI approuve les travaux en cours sur l'élaboration d'une étude sur les formes de responsabilité et les questions juridiques dans l'application des lois sur la diffamation. Le document exposant les grandes lignes des résultats attendus sera prêt d'ici la fin du mois d'août pour examen par le Comité d'experts en septembre.

Activités de coopération

Le CDMSI prend note des informations communiquées par le secrétariat sur les activités de coopération menées dans les domaines de la liberté d'expression, des médias et d'internet et sur les projets à venir, notamment ceux en attente de financement, et rappelle l'importance de la coopération pour l'application des normes adoptées.

Vie privée et protection des données

Au cours d'une session conjointe organisée le 20 juin, le CDMSI et le Comité consultatif de la Convention 108 examinent et approuvent conjointement les « Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias ». Élaborées en 2017 dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance, un programme commun au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne, et testées auprès d'organisations géorgiennes de journalistes, ces Lignes directrices sont largement fondées sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et contiennent des conseils pratiques à l'intention des journalistes. Elles n'introduisent pas de nouvelles normes et n'ont pas force de loi. Elles pourront faire l'objet de retours d'information, de mises à jour et d'ajouts. Une modification mineure d'ordre rédactionnel leur sera apportée avant publication. Par ailleurs, la délégation allemande fait part de sa volonté de soumettre une déclaration, à reprendre dans les rapports de réunion des deux Comités, afin de préciser l'équilibre à trouver entre les impératifs de liberté de la presse, de droit à la vie privée et de droits de la personnalité, et d'où il ressort que la délégation approuve le texte étant entendu que les Lignes directrices ne sont pas contraignantes et peuvent être révisées (cf. annexe II)

Sécurité des journalistes

Le CDMSI examine une stratégie pour l'application de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias ainsi qu'un projet de guide sur le même sujet et les approuve. Les membres sont invités à formuler des observations sur ces documents avant le 14 septembre 2018. Si aucune modification n'est proposée à cette date, la stratégie d'application sera considérée adoptée.

En outre, le CDMSI tient une audition sur le sujet, et notamment sur les initiatives intéressantes telles que le Plan d'action suédois pour la défense de la liberté d'expression (présenté par Christoffer Lärkner), l'Audit sur la liberté

d'expression aux Pays-Bas (présenté par les experts Tarlach McGonagle et Leon Trapman) et les recherches sur les bonnes pratiques menées dans le cadre de la 3^e édition du manuel de l'OSCE intitulé *OSCE Safety of Journalists Guidebook* (présentées par William Horsley, AJE).

Par ailleurs, les membres prennent note des informations partagées par Ricardo Gutiérrez, Secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes, et Tom Gibson, représentant du Comité pour la protection des journalistes auprès de l'UE, sur leur échange de vues avec le Comité des Ministres (réunion du GR-H du 21 juin 2018) au sujet de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Il en ressort que les États membres nourrissent un intérêt profond pour la question de la sécurité des journalistes et que la Plateforme est un instrument important et unique en son genre.

Le CDMSI examine également la « Journalism Trust Initiative » (Initiative pour la fiabilité de l'information) de Reporters sans frontières et décide de suivre ce processus de normalisation proposé par RSF, l'Union européenne de radio-télévision, l'Agence France-Presse et le Global Editors Network, en collaboration avec le CEN et l'AFNOR (les instances de normalisation européenne et française) en nouant un dialogue informel avec les différents partenaires.

Gouvernance de l'internet

Le CDMSI examine les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la Stratégie 2016-2019 du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet sur la base des informations fournies par le secrétariat et du rapport d'évaluation à mi-parcours du Secrétaire Général. Il prend note de la nomination de Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, au poste de Coordinateur pour la gouvernance de l'internet et du fait que le développement de l'intelligence artificielle et ses conséquences sur les droits de l'homme seront inscrits à l'ordre du jour du Commissaire aux droits de l'homme.

Le CDMSI prend note des informations communiquées par certains représentants et par le secrétariat sur l'édition 2017 du Forum sur la gouvernance de l'internet (Genève, 18-21 décembre) et sur la préparation de l'édition 2018 (Paris, 12-14 novembre). Il prend également note de la participation du Conseil de l'Europe à l'édition 2018 d'EuroDIG (Tbilissi, 5-6 juin) et propose que le Conseil poursuive son soutien non seulement par l'intervention d'experts mais également financièrement comme il le fait déjà depuis la création d'EuroDIG en 2008. En outre, des informations sont fournies sur l'organisation de forums nationaux sur la gouvernance en France et en Bosnie-Herzégovine. Le CDMSI prend note des informations transmises par le Président, des représentants et le secrétariat sur la participation du Conseil de l'Europe aux réunions de l'ICANN ainsi que sur la visite au Conseil de Nigel Hickson, Vice-Président de l'ICANN chargé du respect des engagements des gouvernements.

Le CDMSI s'entretient avec la Coordinatrice thématique sur la politique de l'information (TC-INF), l'ambassadrice de la République de Moldova Corina Călugăru sur les activités menées et plus particulièrement, sur l'échange de vues entre le Comité des Ministres et des représentants d'entreprises de l'internet qui a fait suite aux lettres que ceux-ci avaient échangées avec le Secrétaire Général

en novembre 2017. Il constate avec satisfaction que deux nouvelles entités, Cloudflare et EuroISPA, ont rejoint cette initiative qui regroupe à présent neuf entreprises et sept associations. Le Président souligne l'intérêt de disposer d'un coordinateur afin d'encourager la tenue de discussions thématiques importantes sur les questions de politique de l'information au niveau des Délégués d'une manière flexible.

Les membres prennent note des informations fournies par Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information, sur l'accent mis par le Conseil de l'Europe sur les questions d'intelligence artificielle. À cet égard, diverses d'activités sont menées ou prévues dans différents secteurs de l'Organisation.

Convention européenne sur la télévision transfrontière

Le Comité prend note des dernières réponses à la consultation lancée en mars 2017 sur l'opinion des États membres sur une révision éventuelle de la Convention sur la télévision transfrontière et invite instamment les membres qui ne l'ont pas encore fait à envoyer leur réponse au plus tard le 19 septembre 2018. Si des États décident de ne pas répondre, les motifs de cette décision devraient être indiqués dans la mesure où il est important que tous les États membres adoptent une position claire qui permettra d'évaluer la nécessité d'ouvrir la voie à un processus de révision. Le Comité prend note de l'état d'avancement de la révision de la Directive de l'UE sur les services de médias audiovisuels, présenté par Marcel Boulogne, Chef du secteur « Services de médias audiovisuels » (Convergence des médias et des contenus) de la Commission européenne.

Assemblée parlementaire

Le CDMSI tient un échange de vues avec le Secrétaire de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE sur les travaux en cours de la Commission ainsi que sur les potentielles synergies avec les activités qu'il mène.

Le Comité des Ministres l'ayant invité à formuler des commentaires sur la Recommandation 2130 (2018) de l'APCE intitulée « Problèmes juridiques posés par la guerre hybride et obligations en matière de droits de l'homme », le CDMSI examine et approuve un ensemble d'observations et demande au Secrétariat de les transmettre au Comité des Ministres.

Conférence ministérielle

Le CDMSI discute de la tenue éventuelle de la Conférence des ministres chargés des questions liées aux médias et à la société de l'information (Chypre, mai 2020) sur la base d'un document de travail exposant les thèmes particuliers qui devraient être abordés. Il recommande certaines modifications et approuve le document, tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche multipartite au plus haut niveau. Les membres demandent au secrétariat de commencer à réfléchir à un éventuel projet de déclaration et à des projets de résolution sur les thèmes approuvés et proposent que les suggestions du CDMSI soient communiquées au secrétariat d'ici la première semaine de septembre 2018. Sur proposition de son Bureau, le CDMSI décide de créer un groupe de travail pour

piloter la préparation de la Conférence et convient que ce groupe sera également ouvert aux participants et aux observateurs pour recueillir leurs suggestions. Le Président appelle l'attention des membres sur la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail qui s'applique au cas présent. Le groupe de travail, qui se compose d'Elfa Ýr Gylfadóttir (Islande), de Sophia A. Michaelides (Chypre), de Thomas Schneider (Suisse), de Kathleen Stewart (Royaume-Uni), d'Iordanis Giamouridis (Grèce) et de Giacomo Mazzone (UER), tiendra sa première réunion en novembre, avant celle du CDMSI ou en parallèle.

Par ailleurs, Patrick Penninckx souligne qu'il importe de préparer avec soin cette Conférence des ministres chargés des questions liées aux médias et à la société de l'information, notamment afin que le Conseil de l'Europe obtienne un appui politique pour de futurs travaux sur des sujets centraux tels que l'intelligence artificielle ou le chaos informationnel et son incidence sur la démocratie.

En outre, le CDMSI prend note et discute :

- du rapport 2018 du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, intitulé « Rôle des institutions – Menaces aux institutions ». Si l'on relève quelques exemples d'évolutions positives dans des États membres, les débats qui suivent se concentrent sur la détérioration des conditions de travail des journalistes dans toute l'Europe, les éventuelles mesures à prendre pour promouvoir l'indépendance des médias contre les fermetures arbitraires et la manipulation financière, et les efforts accomplis pour aider les médias à regagner la confiance du public dans un climat général de méfiance croissante envers les institutions démocratiques. Le chapitre du rapport 2019 sur la liberté d'expression, qui mettra probablement encore l'accent sur les institutions, sera élaboré selon la même méthode et suivra la même structure (garanties juridiques, protection des journalistes, indépendance des médias, pluralisme et diversité des médias, liberté d'expression sur internet) ;
- des nouvelles initiatives prises par les États membres et des évolutions qui ont un lien avec ses travaux, notamment grâce aux informations communiquées par l'Islande dans un nouveau rapport sur l'environnement opérationnel des médias indépendants et sur le financement des médias publics au Danemark, par l'Irlande concernant un référendum à venir sur la suppression du délit de blasphème de la Constitution, par la Lituanie et la Lettonie sur une loi nouvelle ou modifiée définissant des critères de transparence en matière de propriété des médias et transposant ainsi la Recommandation sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété, par le Monténégro concernant un projet de loi visant à mettre en œuvre la Recommandation sur les intermédiaires d'internet, par la Norvège sur une consultation publique concernant un nouveau projet de loi sur la responsabilité des médias, par la Turquie sur les dispositions relatives à la « présentation des services de médias via internet » de la loi n° 6112 sur la création d'entreprises de radio et de télévisions et leurs services de média, par la Suisse s'agissant des résultats du vote sur le financement des médias publics, par l'Ukraine sur l'égalité des sexes et les médias dans le pays et sur une table ronde intitulée « Modèles de

financement de la radiodiffusion publique : expériences internationales et contexte ukrainien », et par le Royaume-Uni sur les nouvelles fusions d'entreprises de médias analysées du point de vue du pluralisme des médias ;

- des informations fournies par Lennig Pedron et Didier Schretter, de l'ONG ICON, sur les activités menées au sein de la société civile pour renforcer la confiance dans le numérique, en particulier s'agissant de la cyber sécurité et du développement de l'intelligence artificielle, et sur la nécessité urgente de privilégier la coopération avec les États et les autres parties prenantes afin de recueillir des informations et de sensibiliser le public grâce à des ateliers et à des tables rondes. Une grande table ronde sur la confiance dans le numérique est prévue Les 13 et 14 septembre 2018 à Genève (GCSP - Maison de la paix) et devrait réunir quelque 200 participants (public, professionnels et experts). Parmi ses activités, l'ONG ICON travaille en particulier avec les enfants et les jeunes, à l'aide de stimuli provenant de médias et de l'internet. Les membres du CDMSI sont invités à participer aux manifestations pertinentes et à essayer le dispositif expérimental KIDS 4 CYBER. La Conférence des IONG du Conseil de l'Europe envisage une session plénière à Strasbourg en avril 2019.
- d'une initiative commune avec la Commission pour l'égalité de genre concernant le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias ;
- des informations transmises par des membres des secrétariats du CCDH, du CDCT, du CAHENF, de l'Observatoire européen de l'audiovisuel et du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme ;
- de l'adoption, par le Comité des Ministres le 18 mai à Elsenaur, du Protocole d'amendement à la Convention n° 108, et il félicite le secrétariat du Comité consultatif pour son travail ;
- de l'état d'avancement des travaux en cours sur la protection des données, notamment le projet de recommandation sur la protection des données relatives à la santé ;
- des réponses du Comité des Ministres aux Recommandations de l'APCE intitulées « Le contrôle parlementaire de la corruption : la coopération des parlements avec les médias d'investigation » et « L'influence politique sur les médias et les journalistes indépendants » ;
- de l'état d'avancement de ses observations relatives au projet de Recommandation sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation, élaboré par le CDCPP;
- des informations communiquées par la Représentante de la Bulgarie sur la présidence du Conseil de l'UE qui s'achève, et par le Représentant de l'Autriche sur la prochaine présidence du Conseil de l'UE ;

- des rapports sur les réunions et les manifestations auxquelles ont participé Elfa Ýr Gylfadóttir (qui a assisté à la Conférence « Égalité entre les hommes et les femmes : ouvrir la voie » en sa qualité de Rapporteuse pour l'égalité de genre) et Emir Povlakić (qui a assisté à la 3^e réunion du groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme), et d'un rapport à venir élaboré par Maja Raković qui s'est rendue à la 1^{ère} réunion du Comité directeur de lutte contre le terrorisme (à diffuser) ;
- des informations communiquées par le secrétariat concernant l'évaluation réalisée par la Direction de l'audit interne sur le soutien apporté par le Conseil de l'Europe à la protection et à la promotion de la liberté d'expression ; et
- de la réforme interne entreprise au vu de la présente situation financière du Conseil de l'Europe et dirigée par Jan Kleijssen.

Le CDMSI note que la prochaine réunion aura lieu du 27 au 29 novembre 2018 à Strasbourg.

Notant que le quorum n'est pas atteint, le CDMSI établit la version finale du rapport abrégé de la réunion et convient qu'il sera considéré adopté par la plénière en l'absence de réaction d'ici au 6 juillet en fin de journée.

ANNEXE I

Ordre de jour

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Activités normatives

3.1 Comité d'experts sur un journalisme de qualité à l'ère numérique (MSI-JOQ)

3.2 Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)

4. Activités de coopération

5. Mise en œuvre des normes adoptées par le Conseil de l'Europe et bonnes pratiques

5.1 Initiatives dans les États membres

5.2 Gouvernance de l'internet

5.3 Mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias

5.4 Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

5.5 Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013) sur l'égalité des genres et les médias

6. Convention européenne sur la télévision transfrontière

7. Protection des données

8. Travaux d'autres institutions et organes du Conseil de l'Europe

8.1 Initiatives du Secrétaire Général

8.2 Comité des Ministres

8.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

8.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

8.5 Commissaire aux droits de l'homme

8.6 Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe

8.7 Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)

8.8 Comité directeur sur les droits de l'homme (CDDH)

8.9 Comité ad hoc sur les droits de l'enfant (CAHENF)

8.10 Comité directeur pour la culture, le patrimoine et les paysages (CDCPP)

8.11 Participation de membres du CDMSI à des réunions et manifestations

8.12 Observatoire européen de l'audio-visuel

9. Autres organisations

10. Programme et méthodes de travail du CDMSI

10.1 Future conférence des ministres responsables pour les médias et la société de l'information

10.2 Evaluation par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation (DIO)

11. Points divers

12. Rapport abrégé

ANNEXE II

Déclaration au procès-verbal de la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'adoption des

« Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias »

par le CDMSI et le T-PD, le 20 juin 2018

La République fédérale d'Allemagne soutient pleinement l'objectif des Lignes directrices sur la protection de la vie privée dans les médias et considère que celles-ci sont un outil précieux pour les journalistes partout en Europe. En conséquence, elle approuve leur adoption.

Cependant, la République fédérale d'Allemagne considère que ces lignes directrices pourraient encore être améliorées. À cet égard, elle note qu'elles « peuvent faire l'objet de mises à jour et d'améliorations futures ».

La République fédérale d'Allemagne propose de retravailler le chapitre 7 lorsque la révision des lignes directrices aura lieu, en particulier sur les points suivants :

- le chapitre 7 devrait comprendre une remarque introductive indiquant que le droit à la vie privée et à la protection des données, d'une part, et le droit à la liberté d'expression et d'information (y compris le droit à la liberté de la presse), d'autre part, sont des droits fondamentaux qui doivent être pris en compte l'un autant que l'autre dans toute recherche d'un juste équilibre ;
- le chapitre 7 mentionne brièvement les droits garantis aux personnes concernées en vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE. Cependant, le texte devrait également mentionner l'article 85 de ce règlement qui joue un rôle central lorsqu'il s'agit de concilier le droit à la protection des données à caractère personnel avec le droit à la liberté d'expression et d'information, y compris le traitement à des fins journalistiques ;
- le chapitre 7 devrait expliquer plus clairement que le traitement à des fins journalistiques ne peut pas être limité au contenu réellement publié. Compte tenu de l'importance du droit à la liberté d'expression dans toute société démocratique, il devrait être souligné que les notions liées à la liberté d'expression, comme le journalisme, doivent être interprétées au sens large (cf. considérant 153 du RGPD) ;
- les données à caractère personnel des journalistes salariés ne peuvent pas toutes être considérées comme des données administratives « ordinaires ». Certaines données administratives de journalistes salariés pourraient permettre à d'autres personnes de tirer des conclusions sur leurs activités journalistiques - par exemple, les frais de voyage d'un journaliste permettent de déduire le nombre de rencontres avec une source, ainsi que le lieu et l'heure de celles-ci. Le chapitre 7 devrait apporter davantage de précisions sur ces spécificités.

ANNEXE III**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

Total number of participants : 69

Gender distribution : 37 men (54%) / 32 women (46%)

Parité entre hommes / femmes : 37 hommes (54%) / 32 femmes (46%)

ARMENIA / ARMENIE

Ms Kima Khachatryan

Ministry of Justice of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Matthias Traimer

Federal Chancellery, Media Affairs and Information Society, Federal Chancellery,
Constitutional Service

AZERBAIJAN

Ms Jeyran Amiraslanova

Senior Adviser of the Administration of the President

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Emir Powlakic

Head of Division for Licensing, Digitalization and Coordination in Broadcasting,
Communications Regulatory

BULGARIA / BULGARIE

Ms Nelly Stoyanova

Head of Information Society Policy Department - Ministry of Transport, IT and
Communications

CROATIA / CROATIE

Ms Nives Zvonarić

Head of Media Sector, Independent Media Sector, Ministry of Culture

CYPRUS / CHYPRE

Ms Sofia (Sunny) Papadimitriou Tofa

Press and Information Officer

Ministry of Interior

Mrs Sophia A. Michaelides

Director, Press and Information Office

Ministry of Interior

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Artus Rejent

Media and Audio-vision Department, Ministry of Culture

ESTONIA / ESTONIE

Mr Mati Kaalep

Adviser of Audiovisual Affairs of Estonian Ministry of Culture

FRANCE

Ms Joanna Chansel

Bureau des affaires européennes et internationales

Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles

Ministère de la Culture et de la Communication

M. Julien Plubel
 Sous-Direction de la Culture et des Médias
 Direction générale de la Mondialisation, de la culture, de l'enseignement
 et du développement international

GEORGIA / GEORGIE

Mr George Paniashvili
 Deputy Director, International Law Department, Ministry of Foreign Affairs of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Annick Kuhl
 Representation of the Free State of Bavaria to the EU
 Ms Christiane Semar
 Internationale Zusammenarbeit im Medienbereich; Deutsche Welle; Rundfunk
 Die Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien
 Ms Sara Diefenbach
 Internationale Zusammenarbeit im Medienbereich; Deutsche Welle; Rundfunk
 Die Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien

GREECE / GRECE

Mr Iordanis Giamouridis
 Head of Department for Audiovisual and Electronic Media
 Directorate for Media, Secretariat General for Communication & Media
 Ministry for Digital Policy and Media

HUNGARY / HONGRIE

Mr György Ocskó
 International Legal Adviser, National Media and Infocommunications Authority

ICELAND / ISLANDE

Ms Elfa Ýr Gylfadóttir (Vice-Chair)
 Media Commission, Ministry of Education, Science and Education

IRELAND / IRLANDE

Mr Eanna O'Conghaile
 Principal Officer, Mining & Exploration Division, Department of Communications, Energy
 and Natural Resources

ITALY / ITALIE

Mr Pierluigi Mazzella
 Director General, Agency for the right to university education, Professor of Information
 and Communication, University of Rome

LATVIA / LETTONIE

Mr Andris Mellakauls
 Information Space Integration, Ministry of Culture

LITHUANIA

Ms Rasa Zdanevičiūtė
 Media and Copyright Policy Division, Ministry of Culture

LUXEMBOURG

Ms Céline Flammang
 Conseillère
 Ministère d'État, Service des médias et des communications

MOLDOVA / MOLDOVIE

Mr Artur Cozma
Member of Coordinating Council of the Audiovisual of the Republic of Moldova

MONACO

M. Serge Robillard
Chef de Division, Direction des Communications Électroniques, Principauté de Monaco

MONTENEGRO

Mr Ranko Vujovic
Executive Director, UNEM

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Inge Welbergen
Senior Legal Officer Media, Ministry of Education, Culture and Science

NORWAY / NORVEGE

Ms Ingvil Conradi Andersen
Senior adviser LL.M
Ministry of Culture, Department of Media Policy and Copyright

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION RUSSIE

Mr Maksim Buyakevich, Head of Division, Press and Information Department, Ministry of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Ms Snezana Petrović
Permanent Representation of Serbia to Council of Europe

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Skender Adem
Undersecretary, Ministry of Culture

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Viktória Knappová
Ministry of Culture of the Slovak Republic, advisor at Media, Audiovisual and Copyright Department

SWEDEN / SUEDE

Mr Christoffer Lärkner
Division for Media and Film, Ministry of Culture

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Thomas Schneider (Chair)
Ambassador
Director of International Affairs
Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communication DETEC
Federal Office of Communications OFCOM
Ms Livia Walpen
International Relations
Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communications DETEC

„FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA „/ „EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE“

Ms Vesna Poposka
Head of International PR Department, Government of the Republic of Macedonia, PR Department

TURKEY / TURQUIE

Mr Mehmet Bora Sönmez
Expert, International Relations Department
Radio and Television Supreme Council
Mr Taha Yücel
Council Member
Mr Arif Firtina
Council Member
Mr Hamit Ersoy
Council Member

UKRAINE

Ms Olha Herasymiuk
First Deputy Chair of the National Council of Ukraine for Television and Radio
Broadcasting

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Mark Carvell
Head of International Online Policy, DCMS Online EU & International Team

Ms Kathleen Stewart
Head of International Broadcasting Policy

* * *

OBSERVERS/PARTICIPANTS

ASSOCIATION OF EUROPEAN JOURNALISTS (AEJ) / MEDIA FREEDOM REPRESENTATIVE

Mr William Horsley

BELARUS

Mr Anatoly Glaz
Senior Counsellor of the Chief Department of Multilateral Diplomacy of MFA Belarus

COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS (CPJ)

Mr Tom Gibson, EU Representative

CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Didier Schretter
Représentant du réseau ONGi auprès du CDMSI

Ms Lennig Pedron
Co-fondatrice et présidente d'ICON (ONG), membre du réseau ONGi

EUROPEAN ASSOCIATION FOR VIEWERS INTERESTS (EAVI)

Mr Paolo Celot

EUROPEAN COMMISSION

Mr Marcel Boulogne
Head of Sector, Audiovisual Media Services (Converging Media and Content)

EUROPEAN FEDERATION OF JOURNALISTS (EFJ)

Mr Ricardo Gutiérrez , General Secretary

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Dr Michael Lukas - Episcopal Press Office

* * *

MEXICO . MEXIQUE

Mlle Nathalie Gonzales David
Trainee

* * *

**UNIVERSITY OF AMSTERDAM
INSTITUTE FOR INFORMATION LAW (IViR)**

Mr Tarlach McGonagle
Mr Leon Trapman

* * *

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE**THEMATIC CO-ORDINATOR ON INFORMATION POLICY (TC-INF)**

Ms Corina Călugăru
Ambassador, Permanent Representative of the Republic of Moldova to the Council of Europe

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Mr Roberto Fasino
Head of Culture, Social and Sustainable Development Department
Mr Eugen Cibotaru
Committee on Culture, Science, Education and Media

OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

Ms Anne Weber, Advisor

**ADVISORY COUNCIL ON YOUTH OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL
CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Dominik Scherrer, Federation of Swiss Youth Parliaments

COUNCIL OF EUROPE STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH)

Ms Merete Bjerregaard, Administrator

**INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME, DIRECTORATE GENERAL
OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW**

Mr Kristian Bartholin
Deputy Head of Counter-Terrorism Division, Co-secretary of CDCT (formerly CODEXTER)

CONSULTATIVE COMMITTEE - T-PD

Ms Alessandra Pierucci (Chair)
Ms Sophie Kwasny, Head of Data Protection Unit

AD HOC COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD (CAHENF)

Ms Livia Stoica Becht, Administrator

EUROPEAN AUDIO-VISUAL OBSERVATORY

Ms Susanne Nikoltchev, Executive Director
Ms Maja Cappello, Head of Legal Information Department

EPRA

Ms Emmanuelle Machet

* * *

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr Michael Hill
Ms Sara Webster

* * *

SECRETARIAT

Mr Patrick Penninckx, Head of Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Silvia Grundmann, Head of Media and Internet Division, Directorate General of Human Rights and Rule of Law, Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society

Ms Urška Umek, Head of Media Unit, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Charlotte Altenhöner-Dion, Head of Internet Governance Unit, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Lejla Dervisagić, Head of Cooperation Unit, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Elena Dodonova, Administrator, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Francesca Montagna, Administrator, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Małgorzata Pęk, Programme officer, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Anne Boyer-Donnard, Principal Administrative Assistant, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law

Ms Julia Whitham, Assistant, Media and Internet Division, Directorate General Human Rights and Rule of Law